

Ottawa, le 8 mai 1996

Objet

Chaussures en cuir et autres qu'en cuir pour dames

Cet avis vous informe qu'une nouvelle enquête a été ouverte le 8 mai 1996 concernant les valeurs normales et les prix à l'exportation des bottes et souliers en cuir et autres qu'en cuir pour dames, originaires ou exportés de la République populaire de Chine.

La nouvelle enquête est nécessaire afin de mettre à jour le montant de droits antidumping à percevoir sur les marchandises visées. La nouvelle enquête est entreprise par le Ministère en application de l'ordonnance rendue par le Tribunal canadien du commerce extérieur le 2 mai 1995 qui prorogeait et amendait les conclusions de préjudice sensible rendues le 3 mai 1990.

Les droits antidumping payables sur les marchandises visées sont présentement établis à 23 % du prix de vente FAB à l'importateur au Canada. À la conclusion de la nouvelle enquête, ce pourcentage pourra être rajusté soit à la baisse, soit à la hausse ou demeurer inchangé.

Les résultats de la nouvelle enquête seront publiés le 8 novembre 1996 et seront immédiatement en vigueur. L'avis de clôture de la nouvelle enquête sera publié dans un Avis des douanes.

Toute question concernant ce qui précède doit être adressée à :

Revenu Canada
Direction des droits antidumping et
compensateurs
191, avenue Laurier Ouest
Ottawa ON K1A 0L5

Noms et numéros de téléphone des personnes-ressources :

Michel Desmarais (613) 954-7188
Karen Humphries (613) 954-7176

Télécopieur : (613) 954-2510